

Cour d'Appel de Douai
Tribunal judiciaire de Lille

Service du procureur de la République

N° téléphone :
N° télécopie :
N° Parquet :
Identifiant justice :

DELILAJ Klit
4 PLACE MARECHAL JUIN
35000 RENNES

Avocat de

Faits : Infraction sur l'emploi d'étranger ; Travail dissimulé

AVIS DE CLASSEMENT À AVOCAT

Vu l'article 40-1 alinéa 1 du code de procédure pénale ;

Je vous informe qu'après examen de cette procédure, les poursuites pénales ne seront pas engagées au motif que :

Les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée, et que des poursuites pénales puissent être engagées.

Veuillez agréer Maître DELILAJ Klit, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait au parquet, le
Le procureur de la République

